



COMMISSION DES ARBITRES

FRAIS FUTSAL Saison 2024 -2025 Coupe et Championnat

1) Le montant des frais de déplacement est de 35 euros (minimum à percevoir) sur la base kilométrique indiquée sur la convocation :

Aller X 2 X 0.401 euros (à concurrence de 86 Kms A+R) au-delà 0.401 euros le kilomètre.

2) Le montant des frais d'équipement est de 31 euros.

Soit un total de 66 euros minimum à la charge du club qui reçoit